

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 20 mars 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Objet : **Projet de reconstruction d'une école maternelle et construction d'un accueil périscolaire : mise à jour des honoraires suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et signature d'une mission pour la mise en place de locaux modulaires –**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2025 portant validation de l'APD

Madame le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le montant des honoraires des architectes et bureaux d'études suite à la validation de la phase Avant-Projet Définitif. Le montant des honoraires passe de 832000€ HT à 1.010.839,00€ HT.

Il convient également de lever l'option pour la réalisation du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour un montant de 4.500€HT et de valider une mission complémentaire pour la mise en place des locaux modulaires qui accueilleront les élèves pendant la période des travaux (scénario d'implantation, dépôt du permis, suivi des travaux) pour un montant de 20.000€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la mise à jour des honoraires suite à la validation de la phase APD ;

AUTORISE Madame le Maire à lever l'option relative à la rédaction du dossier de subvention pour l'agence de l'eau par le bureau d'études Lollier ;

A U T O R I S E

Madame le Maire à signer la mission pour la mise en place de locaux modulaires pendant la durée des travaux ;

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 25 mars 2025

Transmis à la Préfecture le 25 mars 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 25 mars 2025

Le secrétaire,
Didier JUNG



Le Maire,
Sylvie ROEHLLY

